

Dossier de presse

Le Loir-et-Cher, territoire durable

Les engagements du conseil général en faveur du développement durable

Le Loir-et-Cher est un département connu pour son patrimoine historique et les multiples visages de son territoire naturel. Inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels, le Val de Loire recèle de nombreux atouts patrimoniaux et environnementaux. Depuis 2004, sous l'impulsion de Maurice Leroy, président du conseil général, le Département s'engage pour encourager et soutenir activement les initiatives en faveur d'un développement durable sur le territoire. Depuis quatre ans, le conseil général appuie l'ensemble de ses décisions sur le développement équilibré et équitable de ses territoires : Vendômois, vallée de la Loire, Beauce, Blésois, vallée du Cher et Sologne. C'est en ce sens que le Département consolide quatre engagements, à travers un programme d'actions destinées à ***impulser, soutenir, expérimenter et innover en faveur d'un développement respectueux des hommes et des territoires*** : mieux préserver et valoriser les milieux et les ressources, aménager durablement le cadre de vie, gérer les déchets et donner l'exemple.

Préserver et valoriser les milieux et les ressources

Une politique durable de gestion de l'eau

Le conseil général gère l'accès à l'eau potable dans le cadre d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable. L'objectif : répondre aux exigences de qualité requises de l'eau tout en gérant sa quantité pour garantir les besoins futurs en eau. Avec la Chambre d'agriculture, le Département s'investit dans l'action « Infophyt'eau » qui mobilise tous les agriculteurs de Loir-et-Cher aux enjeux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2008, l'Assemblée départementale a voté 1,3 M € de crédits pour l'adduction d'eau potable et pour l'assainissement.

Pour mener à bien sa politique de l'eau, le conseil général s'est doté d'un service départemental de la qualité de l'eau qui conseille et assiste les communes en matière de gestion de l'eau.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

La Loire : dernier fleuve sauvage d'Europe

Sensible à la fragilité du dernier fleuve sauvage en Europe, le conseil général adhère, depuis 1983, à l'établissement public d'aménagement de la Loire et participe aux investissements réalisés. En 2008, le Département accorde 435 500 € pour le renforcement des levées.

Préserver les espaces naturels

En 2006, l'Assemblée départementale a instauré une taxe départementale en faveur des espaces naturels sensibles, prélevée sur les permis de construire, au taux de 0,6 %. En 2008, les recettes devraient s'élever à près de 300 000 €. Ce crédit va servir à l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Le conseil général de Loir-et-Cher soutient les initiatives destinées à préserver l'environnement comme celles mises en place par la Maison botanique de Boursay, qui joue un rôle important dans la conservation des espèces et la connaissance scientifique de la flore, mais aussi celles du comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) qui oeuvre pour la diffusion des connaissances et la sensibilisation de tous les publics.

Aménager durablement le cadre de vie

Être partenaire des agriculteurs

L'agriculture durable fait partie des priorités de la politique départementale qui encourage la promotion des productions agricoles de terroir et de qualité : asperges blanches et vertes, fraises, vins, fromages et produits biologiques. Tous ces produits sont systématiquement associés aux manifestations organisées par le Département.

Développer de nouvelles filières énergétiques durables

Dans le cadre de la Conférence départementale de l'économie, le conseil général accompagne la création d'une filière bois-énergie et plus généralement les initiatives expérimentales liées à la biomasse : mise en place d'une unité de biométhanisation à Danzé et installation de la chaufferie à granulés de paille à Droué.

Collèges et bâtiments départementaux : vers la norme HQE

Maurice Leroy, président du conseil général a souhaité que le Département inscrive toutes les opérations de construction et de rénovation des collèges dans une démarche haute qualité environnement (HQE).

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

Le conseil général a initié un diagnostic de performance énergétique sur l'ensemble des 27 collèges publics du département. L'objectif : mieux cibler les points à améliorer. Un programme de remplacement des chaudières est d'ailleurs en cours de réalisation avec, selon les cas, l'utilisation d'énergies renouvelables comme au collège de Mondoubleau, raccordé au réseau bois-énergie de la commune ou au collège des Provinces de Blois, dans lequel une chaudière gaz à condensation, permettant d'économiser 25 % d'énergie, va être installée.

Routes : de nombreuses innovations durables

Sur plusieurs chantiers routiers, le Département utilise les matériaux de terrassement excédentaires des uns pour servir de remblais aux autres. L'objectif : éviter de prélever des matériaux « nobles » dans les carrières et réaliser des économies en rationalisant la dépense publique (les matériaux nobles sont chers). Enfin, les services du conseil général utilisent une technique de recyclage des couches de roulement des chaussées ou des matériaux issus de la destruction de bâtiments. Une fois concassés et traités, ces matériaux sont à nouveau prêts à être employés.

Le Loir-et-Cher est l'un des premiers départements à utiliser un produit 100 % écologique pour effectuer la signalisation au sol de ses routes. Il s'agit d'Ostrea, une résine composée de coquilles d'huîtres, d'huile de soja, de paillettes de verre recyclé et d'une substance extraite des déchets de l'industrie papetière.

Soutenir les initiatives en faveur de la gestion des déchets

Le conseil général de Loir-et-Cher subventionne les projets innovants des communes ou des communautés de communes dont l'objectif est la valorisation des déchets ménagers.

Depuis août 2004, la réalisation du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence du Département. Fin 2007, ce plan était à 80 % réalisé et une actualisation en est prévue dans les prochains mois.

Le conseil général de Loir-et-Cher : la volonté de donner l'exemple

De nombreuses actions sont réalisées en interne, au sein des services du conseil général de Loir-et-Cher, pour rationaliser les pratiques et éliminer le gaspillage. Chaque agent est ainsi sensibilisé à trier les papiers, cartons, livres en fin de vie, cartouches d'encre et piles : différentes poubelles et lieux de collectes sont prévus à cet effet.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

C'est une entreprise d'insertion sociale qui se charge de la collecte et du recyclage de tous ces déchets. Le papier recyclé est utilisé dans tous les services et en particulier pour *Loir-et-Cher info*, le magazine du Département. Des lampes fluorescentes basse consommation sont utilisées dans les bâtiments pour réduire la consommation d'énergie. L'acquisition de véhicules flexfuels pour les déplacements des agents est à l'étude pour favoriser la filière biocarburants présente dans le Département. De plus, le conseil général encourage l'usage des transports en commun de ses agents en prenant en charge des abonnements (trains, cars, bus...).

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr